

Le 30 septembre 2014 :

Fin de circulation des anciens billets en F CFP

Le 30 septembre 2014, les anciens billets en F CFP seront définitivement retirés de la circulation dans les territoires français du Pacifique. À un mois de cette échéance, l'Institut d'Émission d'Outre-Mer met en œuvre une campagne de communication incitant les populations à se défaire de leurs anciennes coupures.

Les nouveaux billets en F CFP ont été mis en circulation le 20 janvier 2014 en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna. Une période de double circulation des deux gammes de billets a suivi cette introduction, permettant à l'IEOM de remplacer progressivement les anciennes coupures par des billets de la nouvelle gamme. Cette période s'achève le 30 septembre 2014.

Les anciens billets en F CFP restent utilisables jusqu'au 30 septembre 2014 inclus, comme moyen de paiement ou sous forme de dépôt en compte bancaire. Les professionnels (commerçants, artisans, professionnels de la grande distribution...) sont tenus d'accepter les règlements en billets de l'ancienne gamme jusqu'à cette date.

À partir du 1^{er} octobre 2014, seuls les billets de la nouvelle gamme seront acceptés en tant que moyen de paiement. Les billets de l'ancienne gamme seront pour leur part privés du cours légal.

Les particuliers qui détiendraient encore des anciens billets en F CFP au-delà de cette date pourront les échanger sans limitation de durée aux guichets de l'IEOM. Ces opérations d'échanges s'effectuent selon certaines modalités et sur présentation de justificatifs d'identité, de domicile et d'origine des fonds. Pour des montants supérieurs à 200 000 F CFP, les échanges de billets s'effectuent sur prise de rendez-vous.

Certains guichets bancaires rendent ce service dans des zones éloignées des guichets de l'IEOM, sous forme de dépôts en compte uniquement. Il s'agit :

- de la BWF et du Trésor Public à Futuna jusqu'au 31/12/2014 ;
- de la SOCREDO, de la Banque de Tahiti et de l'OPT jusqu'au 31/03/2015 pour les archipels des Marquises, des Tuamotu et des Gambier.

Pour plus d'informations, des affiches et dépliants sont disponibles dans les banques, les agences postales, les mairies et les gendarmeries. Les procédures d'échange par territoire sont consultables sur les sites Internet www.nouveauxbillets.nc, www.nouveauxbillets.pf, www.nouveauxbillets.wf.

L'Institut d'Émission d'Outre-Mer est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna), dont la monnaie est le franc Pacifique (F CFP). Établissement public national, il veille au bon fonctionnement du système bancaire en liaison avec les organismes nationaux concernés et conduit la politique monétaire. L'IEOM apporte aussi ses services à la communauté bancaire, aux pouvoirs publics, aux entreprises et aux particuliers. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr.

Contact presse : MA. LECHEVALIER - tél : 01.43.55.85.49, marie-anne.lechevalier@iedom-ieom.fr